

**OBJET : FOURNITURE ET POSE DE PNEUMATIQUES - ANNEES 2005 A 2006**

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu les articles 26 et 28 du Code des Marchés Publics,

Vu l'article 4 du guide de procédure adaptée approuvé par le conseil municipal le 31 mars 2004,

Vu le budget communal,

Sur avis favorable de la commission municipale gestion du patrimoine, transports, circulation et stationnement,

A la Majorité des membres du Conseil, les membres du groupe "Union pour un nouvel Aubervilliers" s'étant abstenus,

**DELIBERE :**

ARTICLE UNIQUE : Approuve la procédure adaptée en vue de la passation du marché relatif aux prestations citées en objet, de type à bons de commande passé pour un an renouvelable par reconduction expresse une année au maximum et comportant l'allotissement et les seuils annuels suivants :

- Lot n°1 : Fourniture pour les véhicules légers  
seuil minimum : 5 000 € TTC    seuil maximum : 20 000 € TTC
- Lot n°2 : Fourniture et pose pour les poids lourds et engins spéciaux  
seuil minimum : 8 000 € TTC    seuil maximum : 32 000 € TTC

Le Maire,